

François Brizay

La France et la Méditerranée centrale entre 1660 et 1792

Entre les années 1660 et la fin du XVIII^e siècle, la Méditerranée se divisait sommairement en deux ensembles géographiques, politiques et culturels : la Méditerranée orientale ottomane et la Méditerranée occidentale, dominée par les ambitions espagnole, française, puis anglaise, sous l'œil attentif des régences barbaresques. Ne pourrait-on cependant pas voir, entre ces deux espaces, reliés par des passages étroits (détroit de Messine, de Malte et de Sicile) qui sont autant de points stratégiques et géopolitiques¹, une troisième Méditerranée, la Méditerranée centrale, dont l'importance militaire et commerciale intéressa la monarchie française, surtout à partir du début du « règne personnel » de Louis XIV, qui correspond au moment où les Etats chrétiens et l'empire ottoman avaient pratiquement cessé de s'y combattre.

Les années 1660 sont un point de départ significatif pour entreprendre une étude de la politique française à l'égard de la Méditerranée centrale. D'un point de vue matériel, c'est à partir des années 1660-1690 que le gouvernement français commença à conserver régulièrement les dépêches des consuls et des ambassadeurs. En outre, pendant un siècle et demi, les consuls envoyés dans la Méditerranée centrale par le roi de France la présentèrent au fil de leurs dépêches comme un ensemble sinon homogène, du moins caractérisé par les préoccupations communes des Etats riverains dans les domaines naval, commercial et militaire. Les membres des bureaux du secrétariat d'Etat des affaires étrangères et de la marine n'utilisaient pas l'expression « *Méditerranée centrale* », mais ils recevaient du sud de l'Italie, de Tunis et de l'est de la mer Ionienne des courriers de consuls qui échangeaient entre eux une correspondance et semblaient conscients de travailler dans une région dotée, à leurs yeux, d'une certaine cohérence stratégique et commerciale.

Le présent article suggère des pistes pour analyser la manière dont les consuls de France renseignaient leurs supérieurs hiérarchiques sur la Méditerranée centrale. Compte tenu des dimensions de cet espace et des 132 ans pris en compte, nous privilégions la correspondance des consuls et des vice-consuls en poste en Sicile et dans le sud du royaume de Naples, et la période 1700-1725 qui fut marquée par plusieurs guerres. Nous évoquerons trois points : la définition de la Méditerranée centrale, la place de celle-ci

¹ FONTENAY Michel : *La Méditerranée entre la Croix et le Croissant. Navigation, commerce, course et piraterie (XVI^e-XIX^e siècle)*, Garnier, Paris, 2010. 26.

dans la diplomatie française, et la manière dont les consuls de France à Naples et en Sicile en parlent dans leurs dépêches.

La Méditerranée médiane, un espace à définir

Avant d'étudier la géographie stratégique et commerciale dessinée par les diplomates et les consuls, voyons les limites politiques et géographiques que les historiens donnent à la Méditerranée centrale. Ils définissent un espace qui comprend deux ensembles longtemps déterminés par la rivalité entre Etats chrétiens et musulmans. Le premier correspond à la Sicile et aux littoraux orientaux et méridionaux du royaume de Naples. Située au cœur de la Méditerranée, la Sicile conserva pendant plusieurs siècles une place particulière car, après qu'elle eut été reprise aux musulmans à partir de 1061, ses souverains envisagèrent parfois d'en faire une base pour attaquer la Tunisie. Au XVI^e siècle encore, des vice-rois de Sicile comme Juan de Vega, Juan de la Cerda y Silva et Marcantonio Colonna² caressèrent ce rêve auquel Philippe III et ses successeurs renoncèrent au XVII^e siècle.

Le second ensemble regroupe les espaces maritimes et les côtes situés à l'est et au sud des Deux-Siciles. Il englobe Malte, les îles Ioniennes et des Etats et des territoires musulmans : la régence de Tunis, la Tripolitaine et la Cyrénaïque. Ces pays, où des minorités chrétiennes côtoyaient une majorité de musulmans, correspondent à la vaste mer médiane, au centre de la Méditerranée, où des historiens et des géographes distinguent deux zones. Entre la Tunisie et la Sicile s'étend ce que Fernand Braudel nommait une « *mer sans nom, mal individualisée* », parsemée d'îles très peu peuplées (La Favignana, Malte, Gozzo, Pantelleria, Lampedusa, Tabarca, Djerba), et située sur une route commerciale entre la Méditerranée occidentale et la Méditerranée orientale que beaucoup de navires chrétiens contournaient aux XVI^e et XVII^e siècles en passant par le détroit de Messine³. Cette « *mer sans nom* » était alors redoutée par les marins chrétiens, car les corsaires barbaresques les poursuivaient dans le détroit de Sicile et le long des côtes siciliennes. A l'est, s'ouvre une deuxième zone maritime hostile à l'homme, la mer Ionienne et son prolongement maritime libyen jusqu'en Cyrénaïque.

La Méditerranée médiane fut au XVI^e siècle une zone d'affrontements entre la Monarchie espagnole et la République de Venise, d'une part, et l'empire ottoman, d'autre part. Ces puissances se disputèrent le contrôle de plusieurs villes et îles stratégiques comme Tripoli (1511, 1551), Djerba (1510, 1560), Tunis (1535, 1573, 1574) et Modon (1572) ; les flottes chrétiennes et

² Juan de Vega, Juan de la Cerda y Silva (duc de Medinaceli) et Marcantonio Colonna furent respectivement vice-rois de Sicile de 1547 à 1557, de 1557 à 1564 et de 1577 à 1584.

³ BRAUDEL Fernand : *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, A. Colin, Paris, 1990 (1^{ère} éd., 1949), t. 1. 106-107.

ottomanes s'y affrontèrent à La Prevesa⁴ (1538) et à Lépante (1571), et deux villes résistèrent aux sièges menés par les Ottomans, Malte en 1565, et Corfou en 1537. Le rappel de ces combats menés à la jointure des deux parties de la Méditerranée permet de souligner combien le contrôle de cet espace fut stratégique pour les empires rivaux de la Méditerranée entre 1510 et 1574. A la fin du XVII^e et pendant le XVIII^e siècle, en revanche, la monarchie espagnole et Venise eurent beaucoup moins d'occasions d'affronter les Turcs dans les eaux de la Méditerranée centrale, même si l'épisode du siège de Corfou en 1716 est la preuve que la zone que nous évoquons tenait encore une place importante dans les relations internationales.

Sans mentionner dans leurs lettres une quelconque « mer médiane », les consuls de France en poste dans le sud de l'Italie et sur les côtes de la mer Ionienne renseignent régulièrement leurs différents correspondants sur cet espace : le secrétaire d'Etat de la marine et le consul de France à Naples. Ce dernier, bien qu'il ne résidât pas sur le littoral de la « mer médiane », recevait les renseignements que lui envoyaient les consuls à Messine, à Corfou, à Arta et en Morée, ainsi que les vice-consuls en poste sur les côtes de la Pouille, notamment à Otrante et à Bari. Il les triait et les adressait ensuite à l'ambassadeur de France à Rome. Naples était ainsi la première grande ville de l'Europe chrétienne, avec Venise, à connaître les mouvements de troupes et de navires ottomans dans le sud et l'ouest de la Grèce.

La place des Etats de la Méditerranée médiane dans la diplomatie française

L'intérêt de la France pour les royaumes de Naples et de Sicile

La place singulière que la Méditerranée médiane a tenue dans les relations internationales entre la fin du XV^e siècle et la guerre de Morée explique l'intérêt que la France lui porta à l'époque moderne, plus particulièrement à partir du milieu du XVII^e siècle. Les Etats du sud de l'Italie y défendirent à plusieurs reprises des avant-postes chrétiens face à l'empire ottoman. Aussi tard qu'en 1716, le siège de Corfou conduit par les Ottomans réveilla dans le sud de l'Italie la crainte d'un débarquement ottoman et rappela aux Siciliens, aux Italiens et aux diplomates européens toute la valeur stratégique de la Pouille et du canal d'Otrante.

Il ne faut cependant pas surestimer la crainte de la menace ottomane à l'ouest de la Morée après 1660. En effet, de même que pour des raisons matérielles et de logistique Vienne et Tabriz restaient les limites occidentale

⁴ Cette bataille se déroula le 27 septembre 1538 au sud de Corfou, dans le golfe d'Arta, non loin du site d'Actium. La flotte ottomane commandée par Barberousse vainquit la flotte vénéto-espagnole d'Andrea Doria.

et orientale de l'avance des troupes ottomanes, Malte ferma la Méditerranée occidentale aux navires du Grand Seigneur à partir de 1565⁵. Il n'en demeure pas moins qu'au début du XVIII^e siècle, les royaumes de Sicile et de Naples et l'archipel maltais redoutaient les objectifs de la croisière annuelle de la flotte ottomane et les conséquences de la rivalité entre l'empire ottoman et la République de Venise. C'est à cette époque-là que l'attitude de la diplomatie française à l'égard des Deux-Siciles a changé.

Entre le milieu du XVII^e siècle et 1792, on pourrait distinguer successivement deux politiques dans la diplomatie que la France mena à l'égard des royaumes de Naples et de Sicile. Sous Louis XIV et dans le premier tiers du XVIII^e siècle, ils furent des pions dans la stratégie du Très Chrétien contre les Habsbourg de Madrid, puis de Vienne. Cette hypothèse mérite sans doute d'être nuancée, car l'intérêt de Mazarin puis de Louis XIV pour ces territoires ne fut peut-être pas motivé uniquement par des calculs militaires et géostratégiques. Les voyageurs français qui séjournèrent alors à Naples évoquaient encore le souvenir du royaume fondé par Charles I^{er} d'Anjou. Il aurait donc existé une revendication dynastique et politique de la France sur les provinces méridionales de l'Italie. A partir de 1735, l'ouverture d'une ambassade de France à Naples, un an après l'arrivée de don Carlos dans sa capitale, avant même la fin de la guerre de Succession de Pologne et le traité de Vienne qui sanctionna la cession des Deux-Siciles aux Bourbons, témoigne de la volonté de la France de manifester sa présence dans le plus vaste Etat d'Italie. Cette initiative ouvre une nouvelle phase dans les relations franco-napolitaines.

Jusqu'en 1713, les responsables de la diplomatie française regardèrent les royaumes de Naples et de Sicile comme des provinces de la Monarchie espagnole. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, lorsque la France cherchait à affaiblir l'Espagne de Philippe IV et de Charles II, elle planifiait des interventions militaires et politiques destinées à détacher de la Monarchie espagnole ces royaumes qui conservaient leurs institutions, leurs lois et leur monnaie. Au lendemain de la révolution conduite par Masaniello, Mazarin laissa en novembre 1647 Henri de Guise⁶ prendre à Naples le commandement d'une République protégée par le roi de France. L'expérience s'acheva le 6 avril 1648 par le rétablissement de l'autorité de Madrid⁷. Pendant la guerre de Hollande, Louis XIV exploita l'insurrection

⁵ GOFFMAN Daniel: *The Ottoman Empire and Early Modern Europe*, Cambridge University Press, 2002. 150-151 ; MURPHEY Rhoads: *Ottoman Warfare 1500-1700*, Routledge, London & New York, 1999. 20-23, 65-70.

⁶ Henri II de Lorraine, 5^{ème} duc de Guise (1614-1664), est l'un des petits-fils d'Henri I^{er}, le Balafre. D'abord hostile à la politique de Richelieu, il s'était réconcilié avec la cour en 1644.

⁷ HUGON Alain : *Naples insurgée 1647-1648. De l'événement à la mémoire*, PUR, Rennes, 2011. L'auteur montre que cette révolution fut un ensemble de jacqueries et de soulèvements dirigés contre les barons et la classe dirigeante de plusieurs villes et villages du royaume de Naples.

messinoise⁸ qui aboutit en juillet 1674 au soulèvement de la faction des *Malvoizzi* qu'il soutint en faisant débarquer en février 1675 à Messine un important contingent français conduit par le futur maréchal de Vivonne. Son successeur, le maréchal de La Feuillade, dut cependant quitter précipitamment Messine avec ses hommes le 16 mars 1678, faute d'avoir pu prendre Catane et affaiblir la présence espagnole en Sicile, malgré le maintien des communications maritimes au prix de durs combats contre les Hispano-Hollandais⁹.

Une vingtaine d'années plus tard, les clauses des traités de partage de la Monarchie espagnole négociés entre Louis XIV et Guillaume III, pour préparer la succession de Charles II, montrent l'intérêt que Louis XIV portait encore au sud de l'Italie. Le traité de La Haye du 10 octobre 1698 et ceux de Londres et de La Haye des 3 et 25 mars 1700 prévoyaient que, en échange de l'abandon de ses droits sur l'Espagne, le Grand Dauphin obtiendrait les royaumes de Naples et de Sicile.

Entre 1647 et 1792, la Sicile et le royaume de Naples occupèrent une place secondaire dans la diplomatie de la France, comme semblerait le prouver la modestie des activités des négociants français dans les ports du sud de l'Italie. Toutefois, la présence régulière d'un consul à Naples et à Messine à partir du milieu du XVII^e siècle¹⁰ indique le désir de défendre un minimum d'intérêts. C'est dans la seconde moitié du XVIII^e siècle que la France exerça une réelle influence politico-culturelle dans le royaume des Deux-Siciles, notamment dans le domaine de la pensée économique¹¹.

Existait-il une politique française dans le centre de la Méditerranée ?

Du point de vue diplomatique, on peut distinguer deux périodes entre 1660 et 1792 dans la Méditerranée centrale. Il y eut encore quelques affrontements entre les Etats chrétiens et les Etats musulmans jusqu'en 1716 (siège de Corfou), puis cet espace fut dominé par les échanges commerciaux entre les ports des deux rives, à une époque où la Méditerranée était

⁸ BÉLY Lucien et alii : *Guerre et paix dans l'Europe du XVII^e siècle*, SEDES, Paris, 1991, t. 2. 156-160.

⁹ Les escadres commandées par Duquesne livrèrent bataille au large de Stromboli (11 février 1675 et 8 janvier 1676), d'Agosta (22 avril 1676) et de Palerme (2 juin 1676).

¹⁰ Aux AN, la correspondance consulaire entre Paris et Messine est conservée à partir de 1670, celle de Naples à partir de 1672. Ces dates ne correspondent cependant pas au début de la présence française dans ces ports. Anne Mézin signale qu'il existait un consulat à Naples au XV^e siècle. MÉZIN Anne : *Les consuls de France au Siècle des Lumières (1715-1792)*, Direction des Archives et de la Documentation Ministère des Affaires étrangères, Paris, 1997. 713.

¹¹ TUFANO Roberto: *La Francia e le Sicilie. Stato e disgregazione sociale nel Mezzogiorno d'Italia da Luigi XIV alla Rivoluzione*, Frontiera d'Europa-Studi e testi. Istituto per la storia sociale del Mezzogiorno, Naples, Arte tipografica editrice, 2009. Voir notamment le chapitre V, « *Oltre la metà del secolo : la Francia dal dominio all'influenza politico-culturale* », 217-286.

devenue une périphérie dans le domaine économique. Elle subit vers 1660-1680 les effets de sa marginalisation à l'écart des grandes routes maritimes, et à la fin du XVIII^e elle ne jouait plus qu'un rôle modeste dans les échanges européens : entre 1700 et 1790, la part des marchés méditerranéens traditionnels (Portugal inclus) dans le commerce extérieur britannique passa de 23 à 6%. Les ports méditerranéens se contentaient désormais du commerce intra-méditerranéen. Le rapport entre le tonnage des flottes des pays euro-méditerranéens et celui du reste de l'Europe passa de 1 à 2, à 1 à 5 entre la fin du XVI^e siècle et 1786. Dans le cadre de la nouvelle économie-monde qui se mit en place au XVII^e siècle au profit des pays du nord-ouest de l'Europe, les pays méditerranéens étaient surtout voués à la fourniture de denrées alimentaires, de matières premières pour l'industrie (laine, coton) et de produits semi-bruts à faible valeur ajoutée comme les filés de soie¹². Dans ce contexte, Malte, par exemple, devint au XVIII^e siècle une escale très active du commerce français au Levant, en vertu de la pragmatique sanction douanière de 1723 qui en fit un avant-port de Marseille. L'activité marseillaise à Malte déclina après 1763 à cause de l'activité de nouveaux concurrents apparus pendant la guerre de Sept Ans, et des troubles qui secouèrent l'empire ottoman à partir du règne du sultan Mustafa III (1757-1774)¹³.

Après avoir longtemps insisté sur l'aspect conflictuel des relations entre deux mondes présentés comme d'inévitables rivaux, « les chrétiens » et « les musulmans », l'historiographie de la Méditerranée à l'époque moderne insiste aujourd'hui sur la diversité des échanges entre l'Europe et le monde musulman. A partir des années 1960, des historiens ont souligné la complexité des relations entretenues entre des habitants de pays chrétiens et des habitants de pays musulmans. Salvatore Bono a mis en évidence le rôle du *corso*¹⁴, cette activité à mi-chemin entre la piraterie et la course. Il a expliqué comment les *raïs* des régences barbaresques, dont beaucoup étaient des renégats, ont contribué au développement économique de villes comme Tunis et Tripoli. Ses travaux ultérieurs ont montré que la course était pratiquée aussi par des Maltais, des Génois, des Toscans¹⁵ et s'inscrivait dans une économie méditerranéenne fondée sur le commerce et les rachats de captifs. Dans le prolongement de sa réflexion, des chercheurs se sont intéressés au sort des renégats¹⁶ et au rachat des captifs chrétiens dans les pays barbaresques¹⁷.

¹² FONTENAY : 79-84.

¹³ LABAT-SAINT-VINCENT Xavier : *Malte et le commerce français au XVIII^e siècle*, thèse réalisée sous la dir. de Jean-Pierre POUSSOU et soutenue en 2000.

¹⁴ BONO Salvatore: *I corsari barbareschi*, RAI, Turin, 1964.

¹⁵ BONO Salvatore : *Les corsaires en Méditerranée*, Ed. Paris-Méditerranée, Paris, 1998.

¹⁶ BENNASSAR Bartolomé et Lucile : *Les chrétiens d'Allah. L'histoire extraordinaire des renégats. XVI^e-XVII^e siècles*, Perrin, Paris, 1989.

¹⁷ KAISER Wolfgang (dir.) : *Le commerce des captifs. Les intermédiaires dans l'échange et le*

Sans perdre de vue ces apports de l'histoire économique et culturelle de la Méditerranée, on peut reprendre le dossier de la diplomatie française dans la Méditerranée centrale en partant de l'hypothèse que cet espace était stratégique pour les diplomates et les consuls du roi de France. Ce dernier y défendait des intérêts économiques, politiques et commerciaux. Dès les années 1570, les Valois y nommèrent des consuls, notamment à Tunis, mais c'est à partir de la deuxième moitié du XVII^e siècle que se mit en place un solide réseau consulaire. La première mention formelle d'un consul à Naples au XVII^e siècle est celle de Pierre-François Boccardi, en 1672¹⁸.

Les agents du roi de France en poste dans le sud de l'Italie et dans les régences d'Afrique du Nord étaient dans une situation particulière. Comme l'historiographie nous a habitués à l'étude des relations entre puissances égales, la France et l'Angleterre, la Monarchie espagnole et l'empire ottoman, par exemple, nous avons tendance à négliger les relations entre deux Etats de puissance inégale et à considérer les petits Etats comme des satellites des principaux acteurs des relations internationales. Les petits Etats occupaient pourtant une place importante dans le jeu des grandes puissances, comme le montrent les deux exemples suivants. Au XVIII^e siècle, les Deux-Siciles étaient, certes, regardées comme un territoire excentré et à la périphérie de l'Europe chrétienne¹⁹, mais elles n'en demeuraient pas moins une escale importante pour les flottes en route vers le Levant et une base pour toute éventuelle intervention militaire contre l'empire ottoman. A la même époque, la régence de Tunis était devenue un partenaire commercial notable²⁰ qui tenait une grande place dans la caravane maritime : à partir de 1686, date officielle de la reconnaissance de la caravane par le sultan, les enregistrements de contrats se multiplièrent²¹.

Dans les années 1705-1724, le personnel consulaire français en poste dans le sud de l'Italie et à Tunis contribua à une meilleure connaissance de la Méditerranée centrale en suivant particulièrement les affaires politiques et commerciales. Il était attentif à ce qui se passait dans la régence de Tunis qui, depuis 1574, jouissait d'une très grande autonomie vis-à-vis du sultan

rachat des prisonniers en Méditerranée, XV^e-XVIII^e siècle, Collection de l'Ecole française de Rome, 2008. 406.

¹⁸ BILLARD Hugo : « *Le consulat de la nation française à Naples à la fin du XVII^e siècle* », Revue d'histoire diplomatique, 2002. n° 3. 279.

¹⁹ GALASSO Giuseppe, dans *Alla periferia dell'impero. Il Regno di Napoli nel periodo spagnolo (secoli XVI-XVII)*, Einaudi, Turin, 1994, a souligné la situation singulière du royaume de Naples dans la Monarchie espagnole. Cet Etat avait une position géographique marginale, mais Madrid en connaissait l'importance : il y leva beaucoup d'impôts et de soldats et il y concéda bien des titres et des terres à ses fidèles serviteurs.

²⁰ A la fin du XVII^e siècle, Tunis exportait vers les pays chrétiens pour au moins 250 000 piastres par an en blé, huile, miel, cuirs, laines, fèves, cire, dattes, etc. FONTENAY : 307.

²¹ PANZAC Daniel : *La caravane maritime. Marins européens et marchands ottomans en Méditerranée (1680-1830)*, CNRS Editions, Paris, 2004. 13.

de Constantinople. Cet Etat connu au début du XVIII^e siècle une évolution politique importante. En juillet 1705, l'agha des *spahis*, Husayn bin 'Alî, devint bey, puis il demanda et obtint l'investiture du sultan. En contrepartie, la Porte accepta la complète autonomie de la régence. Le bey continuait à maintenir les signes extérieurs de la suzeraineté ottomane en envoyant à Istanbul des présents et des secours en cas de besoin, mais il pouvait désormais conclure des traités avec les grandes puissances, sans consultation ni ratification de la Porte. Il fit de son pays une quasi-monarchie héréditaire et nationale. La France développa donc des relations avec la Tunisie qui se comportait comme un Etat indépendant²² et devint un interlocuteur à part entière. Cette nouvelle donne diplomatique était le point d'aboutissement d'une évolution entreprise au XVII^e siècle lorsqu'un droit contractuel et coutumier se développa au Maghreb tandis que les conceptions musulmanes du droit international se fondaient dans les normes du droit des gens européen. Le 30 août et le 4 septembre 1685, la France avait conclu des traités avec la Tunisie pour cent ans : les consuls portaient désormais le titre de chargé d'affaires qui faisait d'eux des envoyés du roi de France, et les Français obtenaient des avantages considérables, car les Tunisiens ne pouvaient ni les capturer en mer ni capturer un passager chrétien d'un vaisseau français.

Les relations franco-napolitaines sont un exemple de relations entre deux Etats inégaux : d'un côté, une grande puissance politique et militaire qui regardait son interlocuteur comme un Etat secondaire ; de l'autre, un pays modeste et peu armé mais décidé à tirer profit de sa position stratégique au centre de la Méditerranée. Nous allons analyser les relations franco-napolitaines au début du XVIII^e en mettant l'accent sur le rôle des consuls et des vice-consuls de France en poste dans les royaumes de Naples et de Sicile. Acteurs moins « *visibles* » que les ambassadeurs ou les chargés d'affaires, ces agents du roi n'en contribuèrent pas moins au développement de la diplomatie française.

Sous le regard des consuls et de l'ambassadeur

Le réseau consulaire français

Le réseau des consuls et des vice-consuls avait pour mission de défendre les intérêts des commerçants français et de ce que l'on nommait alors la « nation » française, c'est-à-dire la petite communauté de sujets du roi de France qui résidaient dans des ports de la Méditerranée pour des raisons professionnelles ou privées. Dans le tableau ci-dessous figurent les

²² WINDLER Christian : *La diplomatie comme expérience de l'autre. Consul français au Maghreb (1700-1840)*, Droz, Genève, 2002.

consulats et les vice-consulats les plus régulièrement occupés. Il existait d'autres postes. Prenons l'exemple du sud du royaume de Naples et de la Sicile au début du XVIII^e siècle. En 1727, il y avait deux vice-consulats sur la côte méridionale de la Calabre (à Crotona et à Reggio de Calabre), et onze vice-consulats dans la Pouille, dont dix avaient effectivement un titulaire²³. En Sicile, six vice-consulats furent pourvus entre 1708 et 1714²⁴ ; à cette liste furent ajoutés en 1708 six autres postes dont on connaît le nom des titulaires²⁵. En revanche, en 1714, neuf postes prévus sont peut-être restés vacants²⁶. L'évolution du statut de certains postes²⁷ et la densité du réseau consulaire témoignent de l'effort entrepris pour obtenir le plus de renseignements possibles sur divers ports de la Méditerranée centrale.

Les consulats et les principaux vice-consulats de France dans la Méditerranée centrale			
<i>1577 : date de création.</i>			
<i>1664 : date à partir de laquelle est conservée la correspondance consulaire.</i>			
<i>1730-1756 : dates de fonctionnement.</i>			
	<i>Deux-Siciles</i>	<i>Régences barbaresques</i>	<i>Grèce</i>
Consulats	<i>Messine (1670) Malte (1664) Naples (1672)</i>	<i>Tunis (1577) Tripoli (1577, 1642)</i>	<i>Corfou Morée (début XVII^e) Zante (fin XVI^e, 1670)</i>
Vice-consulats	<i>Palerme (XVII^e, 1681)</i>	<i>Benghazi (1730-1756)</i>	<i>Missolonghi (1737-1754) Patras Coron Modon</i>

Le consul de France à Naples était le destinataire des dépêches de consuls en poste dans les îles Ioniennes, la Sicile et le sud du royaume de Naples. Deux flux de dépêches en provenance de la Méditerranée centrale convergeaient vers lui. D'une part, le consul à Messine lui transmettait les renseignements qu'il obtenait de Sicile, de Malte et parfois de Tunis et, entre 1700 et 1725, le vice-consul à Palerme, Lorenzo Olivieri, lui écrivit directement. D'autre part, une correspondance en provenance de Grèce et des îles Ioniennes lui parvenait par Corfou et Otrante, deux postes importants, surtout en temps de guerre. Corfou, que Venise administrait depuis 1386, était la clef de l'Adriatique et l'avant-poste chrétien dans les Balkans le plus proche de l'Italie, et Otrante le port italien le plus proche des Balkans.

²³ Bari, Barletta, Brindisi, Gallipoli, Manfredonia (vacant), Mola di Bari, Monopoli, Otrante, Porto di Cesareo, San Cataldo, Tarente.

²⁴ Augusta, Catane, Palerme, Syracuse, Termini et Trapani.

²⁵ Iaci (Aci reale), Itala, Roccalumera, Savoca, Sciacca et Taormina.

²⁶ Girgenti, Licata, Lipari, Marsala, Mazara, Mazzarino, Messine, Milazzo et Terranova (Gela).

²⁷ En 1732, le consulat de Messine fut déclassé en vice-consulat et réuni à celui de Naples ; après une interruption entre 1768 et 1787, le consulat de Corfou devint vice-consulat.

Plusieurs consuls et vice-consuls en poste dans le sud de l'Italie s'adressaient directement au chargé d'affaires à Rome. Entre 1706 et 1724, le cardinal de La Trémoille et l'abbé de Tencin²⁸ reçurent ainsi des dépêches des consuls à Naples et à Messine²⁹. En principe, le consul à Naples aurait dû relever de l'ambassadeur de France à Madrid, mais le chargé d'affaires à Rome était le diplomate français le plus proche. Des années 1670 à 1732, le consul en Sicile résida la majeure partie de l'année non pas à Palerme, la capitale historique de l'île, mais à Messine qui présentait plusieurs atouts : elle était située sur la route maritime entre le Levant et la Méditerranée occidentale, elle demeurait le premier port militaire de la Méditerranée chrétienne sous l'administration espagnole et, depuis la rébellion de 1674-1678, les Français continuaient à la considérer comme une ville favorable à leurs intérêts³⁰.

Les autres correspondants du chargé d'affaires à Rome installés dans le sud de l'Italie étaient le vice-consul à Naples³¹, qui faisait office de consul lorsque le titulaire du poste était absent, et le vice-consul à Palerme³² dont la correspondance est conservée à partir de 1681³³. Entre décembre 1706 et décembre 1719, bien que le vice-consul à Palerme, Lorenzo Olivieri, dépendît du consul de Messine, il écrivit régulièrement à La Trémoille. À côté des consuls et vice-consuls à Naples et en Sicile, trois autres personnages en poste dans le sud de l'Italie entretenirent une correspondance avec le chargé d'affaires à Rome entre 1706 et 1724 : un chargé d'affaires à Naples, La Ferrière de Vincelles, qui devait contrôler la gestion du consul Charleval, en 1719³⁴, un chargé d'affaires en Sicile, Leblond, en 1714³⁵, et un homme curieux, un gentilhomme du vice-roi de Sicile, Lascot³⁶.

²⁸ Joseph-Emmanuel de La Trémoille (1660-1720) fut chargé d'affaires du roi de France à Rome du 18 mai 1706 au 9 janvier 1720. Pierre Guérin de Tencin (1679-1758) lui succéda à ce poste du 6 novembre 1721 au 5 octobre 1724, puis du 28 octobre 1739 au 30 juin 1742.

²⁹ AMAEE, Nantes, lettres des consuls à Naples, Argoud (576PO/1/15), Charleval (576PO/1/16), David (576PO/1/17, fol° 191-223v), et du consul à Messine, Lépinard (576PO/1/41).

³⁰ Pour défendre leurs intérêts économiques et commerciaux, les dirigeants de Messine se soulevèrent en juillet 1674 contre l'administration espagnole et firent appel à Louis XIV qui leur envoya des soldats. Ces troupes restèrent à Messine jusqu'au 16 mars 1678. BÉLY Lucien *et alii* : t. 2. 157-8 ; MACK SMITH Denis : *Storia della Sicilia medievale e moderna*, Laterza, Rome-Bari, 2005. 283. (éd. anglaise, 1968, 1^{ère} éd. italienne 1970).

³¹ AMAEE, Nantes, 576PO/1/16, fol° 377-459, et 576PO/1/17, fol° 1-57, lettres du vice-consul à Naples, La Lévrerie, à La Trémoille ; 576PO/1/17, fol° 173-190, lettres du vice-consul Darbissan à l'abbé de Tencin.

³² *Id.*, 576PO/1/40, lettres du vice-consul à Palerme, Olivieri.

³³ MÉZIN : 718.

³⁴ AMAEE, Nantes, 576PO/1/17, fol° 58-172, lettres de La Ferrière de Vincelles à La Trémoille.

³⁵ *Id.*, 576PO/1/42, fol° 1 à 99.

³⁶ *Id.*, 576PO/1/39.

Les consuls et les ambassadeurs étaient des informateurs d'autant plus précieux qu'ils renseignaient sur les mouvements des troupes et des navires en temps de guerre, et sur la vie politique et l'activité économique des Etats où ils étaient en poste.

La politique et l'économie en Méditerranée centrale

Les dépêches du personnel consulaire reviennent régulièrement sur trois sujets : l'impact de la piraterie et de la course dans la vie économique du royaume de Naples³⁷, la perception des changements de dynastie à Naples en 1707 et en 1734, et le développement du commerce des Etats de l'Europe septentrionale dans la Méditerranée centrale.

Les consuls et les vice-consuls en poste en Sicile et dans le royaume de Naples ne s'occupaient pas du détail de la vie politique tunisienne, qui ne relevait pas de leurs compétences, mais ils se faisaient l'écho d'une activité non négligeable de la Régence, le *corso*, qui avait connu un très grand développement au XVII^e siècle, particulièrement dans les années 1620-1670. Comme la majorité des victimes du *corso* tunisien étaient des Italiens, et plus précisément des Siciliens et des sujets du roi de Naples, le *corso* est régulièrement évoqué dans les dépêches françaises en provenance de Messine, de Palerme et de Naples. Toutefois, bien que les dernières décennies du XVII^e siècle marquassent la fin des grandes heures de la course nord-africaine, la peur des corsaires « *turcs* » hanta encore longtemps les habitants des littoraux de la Sicile et du royaume de Naples. Les navires marchands restèrent la cible favorite de la plupart des corsaires pendant la guerre de Succession d'Espagne et des *razzias* étaient encore organisées au XVIII^e siècle sur les littoraux des pays administrés par des chrétiens. En 1741, le bey de Tunis frappa l'île de Tabarca, alors sous le contrôle nominal de Gênes, et asservit 700 personnes³⁸. Les mentions du *corso* dans les dépêches des consuls conduisent parfois les historiens à surestimer l'importance de cette activité au XVIII^e siècle, alors qu'elle était devenue marginale. Les consuls mentionnaient en effet les cas les plus spectaculaires qui ne reflétaient pas la place que le *corso* tenait réellement dans la vie économique de la Méditerranée centrale.

A partir du milieu du XVII^e siècle, les Etats européens se défendirent de plus en plus efficacement contre les corsaires barbaresques et parvinrent à développer leur commerce en Méditerranée. Forts de ce succès, les Anglais et les Néerlandais devinrent progressivement des concurrents pour les

³⁷ MAFRICI Mirella: *Mezzogiorno e pirateria nell'età moderna (secoli XVI-XVIII)*, Edizioni Scientifiche Italiane, Naples, 1995.

³⁸ DAVIS Robert C. : *Esclaves chrétiens, maîtres musulmans*, Editions Jacqueline Chambon, Paris, 2006. 92.

Français. Ces derniers, et plus particulièrement les Provençaux, avaient beau contrôler une grande partie du transport des marchandises musulmanes grâce à la caravane maritime³⁹, ils devaient faire face au XVIII^e siècle à l'expansion commerciale de leurs rivaux de la Mer du Nord et de la Baltique (Angleterre, Provinces-Unies, Suède, Danemark) dont les navires marchands étaient alors de plus en plus nombreux dans les ports des Deux-Siciles et de la mer Ionienne⁴⁰.

La question de la perception des changements de dynastie est importante, car dans le premier tiers du XVIII^e siècle, le royaume des Deux-Siciles devint un acteur plus visible dans la Méditerranée centrale. A partir de 1734-1735, les Bourbons de Naples défendirent les intérêts de leur Etat en prenant leurs distances avec le roi d'Espagne et l'empereur.

Bien qu'ils fussent absorbés par les questions commerciales et politiques, les consuls avaient le loisir de prendre des notes ou de rédiger de brèves observations sur les hommes et les femmes qu'ils côtoyaient chaque jour. Sans avoir l'ambition de rédiger une description des Siciliens ou des Napolitains, par exemple, ils livraient des impressions qu'il n'est pas inutile de resituer dans leur milieu socio-professionnel et dans le contexte culturel de leur époque.

Le sud de l'Italie était-il encore un « paradis pour les diables » ?

Dans certaines de leurs dépêches, les consuls et les ambassadeurs s'étonnaient parfois des mœurs et des usages des riverains de la Méditerranée médiane. Ils contribuaient ainsi à consolider des préjugés, mais ils cherchaient également à comprendre les populations au milieu desquelles ils vivaient. Le discours tenu sur les habitants des Deux-Siciles est, de ce point de vue, significatif.

Les consuls français du XVIII^e siècle regardaient la Sicile et le royaume de Naples comme une « *autre Europe* »⁴¹. Aujourd'hui, où l'on connaît mieux la société de ces pays, notamment la spécificité de leurs structures familiales⁴², on continue à s'interroger sur la singularité des Deux-Siciles. Ce pays était-il une frontière ou une zone d'échanges⁴³ et avait-il une identité précise ? Au XV^e et au XVI^e siècle, les marchands florentins et plus généralement toscans, disaient que le royaume de Naples était un « *paradis*

³⁹ PANZAC, *op. cit.*

⁴⁰ RAO: 102-103.

⁴¹ GALASSO Giuseppe: *L'autre Europe*, Ecole française de Rome-154, 1992.

⁴² DELILLE Gérard: *Famille et propriété dans le royaume de Naples (XV^e-XIX^e siècle)*, Ecole française de Rome-Éd. de l'EHESS, Rome - Paris, 1985 ; *Le maire et le prieur. Pouvoir central et pouvoir local en Méditerranée occidentale (XV^e-XVIII^e siècle)*, Ecole française de Rome-Éd. de l'EHESS, Rome - Paris, 2003.

⁴³ RAO: 91-107.

habité par des diables »⁴⁴. Ce lieu commun était un peu daté au XVIII^e siècle, mais les étrangers regardaient encore le royaume de Naples comme une terre hostile et inhospitalière. Les consuls et diplomates français qui y vivaient croyaient être relégués au bout du monde. Dominique Vivant Denon, qui y fut chargé d'affaires, écrivait en 1781 : « *J'aurais grand tort de me plaindre de mon séjour à Naples [...] mais Naples me deviendrait bien vite insupportable si l'oubli m'en faisait un exil* »⁴⁵. Six ans plus tard, le secrétaire d'ambassade, François Cacault, observait : « *Je suis ici à l'extrémité de l'Europe, oublié de tout le monde, livré à mes rêves, à quelques études* »⁴⁶. Le Mezzogiorno pouvait donc sembler loin des grandes villes de l'ouest de l'Europe. A la fin du XVIII^e siècle, des terres que diplomates et consuls avaient longtemps regardées comme un rempart contre les « *Turcs* » étaient désormais vécues comme un lieu d'exil, mais les jugements désabusés ou négatifs qu'elles suscitaient n'étaient-ils pas un *topos* paresseusement diffusé ?

Des études solides ont déjà été consacrées aux lieux communs relatifs aux comportements, aux usages et aux croyances des Napolitains et des Siciliens⁴⁷. Les pages dans lesquelles les consuls de France dans le sud de l'Italie évoquent les habitants des Deux-Sicules doivent donc être utilisées non pas pour brosser un énième portrait des Méridionaux, mais pour s'interroger sur la place que tenaient ces *topoi* dans leur raisonnement et dans leur perception de cette partie de la Méditerranée. En d'autres termes, les préjugés ont-ils évolué pendant un siècle et demi et ont-ils pesé dans la prise de certaines décisions ? L'opinion des consuls était-elle originale ou reprenait-elle seulement des lieux communs ? Leur séjour dans des villes méridionales modifia-t-il ou non leur point de vue ? Les travaux publiés jusqu'à maintenant sur les préjugés et la littérature de voyage ont déconstruit les discours tenus sur tel ou tel peuple, mais il existe encore peu d'études sur la réception des textes qui véhiculent lieux communs et considérations générales sur la psychologie des peuples⁴⁸.

⁴⁴ CROCE Benedetto: *Un paradiso abitato da diavoli*, Présenté par Giuseppe Galasso, Adelphi, Milan, 2006.

⁴⁵ Lettre du 17 mars 1781 citée par Bernard BAILLY : *Dominique Vivant Denon 1747-1825. De la Bourgogne au Musée Napoléon*, Châlons-sur-Marne, 2002. 70.

⁴⁶ Lettre à Pierre Michel Hennin, citée par Anna Maria RAO, « *Collezionismo, diplomazia, rivoluzione: la corrispondenza di François Cacault con Pierre Michel Hennin (1785-1788)* », dans *Storia e vita civile. Studi in memoria de Giuseppe Nuzzo*, Eugenio DI RIENZO et Aurelio MUSI (dir.), Naples, 2003 182. Les citations de D. Vivant DENON et de F. CACAULT figurent dans RAO : 104 et 105.

⁴⁷ VALLAT Colette, MARIN Brigitte, BIONDI Gennaro: *Naples. Démythifier la ville*, L'Harmattan, Paris, 1998. 19-55 ; TUZET Hélène, *La Sicile au XVIII^e siècle vue par les voyageurs étrangers*, P. H. Heitz, Strasbourg, 1955.

⁴⁸ BERTAND Gilles (dir.) : *La culture du voyage. Pratiques et discours de la Renaissance à l'aube du XX^e siècle*, L'Harmattan, Paris, 2004. Cet ouvrage donne des exemples de l'accueil fait à certains discours sur des pays et des peuples, notamment dans les chapitres intitulés « *La circulation des savoirs* » (119-203) et « *Les formes de la réception* » (205-294).

Conclusion

Entre 1660 et 1792, les agents du roi de France en poste dans la Méditerranée centrale furent les témoins de deux phénomènes majeurs qui affectèrent l'ensemble de la Méditerranée. Dans le domaine diplomatique, l'attitude des Etats chrétiens à l'égard des Etats musulmans évolua. La diplomatie des pays chrétiens, et de la France notamment, à l'égard de l'empire ottoman est aujourd'hui mieux connue⁴⁹. Jusqu'au début du XVIII^e siècle (paix de Passarowitz), les Etats chrétiens s'efforcèrent d'enrayer l'expansion de l'empire ottoman. Toutefois, depuis la fin du XVI^e, siècle le théâtre de cette rivalité n'était plus la Méditerranée centrale mais la Hongrie et les Balkans. En outre, au XVIII^e siècle, même si les grandes puissances du nord-ouest de l'Europe se battaient désormais pour le contrôle de l'Europe continentale ou de l'Atlantique⁵⁰, la Méditerranée centrale devint l'une des zones qu'elles se disputèrent : le renforcement de la présence anglaise dans cette région en faisait un enjeu entre Paris et Londres comme le montra leur rivalité à propos de Malte pendant la période révolutionnaire.

Dans le domaine économique, la Méditerranée subit une accélération du double processus qu'elle subissait depuis les années 1570-1580 : une réunification de son espace économique opérée par l'Europe occidentale au détriment de la Méditerranée orientale, et une « *périphérisation* » de cet espace par rapport à l'Europe du nord-ouest au sein de l'économie-monde. A partir de la deuxième moitié du XVII^e siècle, la Méditerranée devint un espace dominé par les marines chrétiennes et, dans le courant du XVIII^e siècle, la guerre laissa place dans la Méditerranée centrale à de fructueuses relations commerciales entre marchands chrétiens et musulmans, dont la caravane maritime est l'une des expressions les plus significatives. C'est dans ce contexte que les marins et les marchands français, le plus souvent provençaux, développèrent leurs activités, notamment à Tunis, Tripoli et Messine, avec l'aide des consuls.

⁴⁹ Nous renvoyons aux travaux de POUMARÈDE Géraud, notamment *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités e la lutte armée contre les Turcs aux XVI^e et XVII^e siècles*, Presses Universitaires de France, Paris, 2004 ; « *Justifier l'injustifiable : l'alliance turque au miroir de la chrétienté (XVI^e-XVII^e siècles)* », *Revue d'histoire diplomatique*, 1997. 217-246 ; « *Négociier près la Sublime Porte : jalons pour une nouvelle histoire des capitulations franco-ottomanes* », dans *L'invention de la diplomatie*, éd. par L. BELY, Paris, 1998. 71-85 ; « *La question d'Orient au temps de Westphalie* », dans *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, éd. par L. BELY, Paris, 2000. 363-390.

⁵⁰ FONTENAY : 30-33.